



☎ 02.96.26.74.66

📠 02.96.26.70.73

mairie.stbarnabe@wanadoo.fr



**N° 461**  
**SEPTEMBRE 2015**

**PORTE OUVERTE**  
**de la bibliothèque le**  
**SAMEDI 3 OCTOBRE**

Horaires d'ouverture  
De 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30  
lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 8h15 à 12h le samedi

**LA MAIRIE EST FERMÉE LE MERCREDI**

## SAMEDI 19 SEPTEMBRE

# RANDO SEMI NOCTURNE

**Départ entre 18h30 et 20h00**

Randonnée pédestre et dînatoire.

Avec trois pauses restauration sur les chemins ombragés de Saint-Barnabé.

**8 Km**  
**& 12 Km**

Adulte : 10 € sur réservation  
vttrando.free.fr  
12 € sur place

Enfant : (- de 12 ans) 6 €  
Petite tombola à l'arrivée.



Organisation : Comité des fêtes

# Le mot du Maire



Mers Chers Concitoyens,

Le mois de septembre marque la rentrée pour bon nombre d'entre nous particulièrement pour nos enfants dont certains feront leurs premiers pas à l'école, d'autres au collège, au lycée...

Les écoliers barnabéens bénéficiant des Temps d'Accueil Périscolaire seront reçus dès la rentrée dans des locaux rafraîchis (salles annexes de la salle polyvalente et 2 anciennes classes de l'école publique).

Les TAP seront réduits à ½ heure + 1/4 heure de récréation les lundis, mardis, jeudis afin de donner un temps de 1h30 + ¼ de récréation les vendredis permettant de développer des activités.

Tout ne s'est pas arrêté durant l'été. En effet, certains ouvrages inscrits au programme voirie 2015 ont continué. Les voies communales notamment celles du « Fossé » et de « Blanlin » ont profité du mois de juillet pour retrouver une nouvelle jeunesse. Les travaux réalisés par l'entreprise Colas vont se prolonger en septembre avec la réfection du parking de la salle omnisports, de l'impasse des hortensias, de la partie inférieure de la rue Rimbaud mais aussi vers la sortie du village de Coëtmeur et une portion de voie au village du Relay.

Le remplacement des canalisations d'eau potable soumissionné par le syndicat d'eau potable du Lié et préalablement à l'effacement des réseaux électriques ont été effectués « rue Verlaine » (lotissement des Venelles) par la SEEG de La Motte. Les travaux demandés ont été réalisés dans les délais impartis. Les contrôles de raccordement à l'assainissement entrepris en 2008 et 2012 feront l'objet de toute notre attention afin de continuer l'aménagement du lotissement. Nous allons venir vers vous pour trouver au mieux les solutions les plus adaptées pour chaque résident.

En parallèle, l'étude d'aménagement du futur lotissement Triskel sera lancée avec l'aide du service étude de la CIDERAL et d'un cabinet spécialisé en urbanisme.

Le Conseil Municipal souhaite mener une réflexion sur le devenir de la salle « Pascal Legay ». A ce jour, la cuisine et la salle de restauration sont désaffectées. Seuls le club des Bruyères d'Arvor et l'échiquier barnabéen utilisent en partie ce local.

Dans le cadre de la réalisation du plan local d'urbanisme intercommunal, il a été confié le soin à la municipalité de répertorier dans les villages de la commune tous les bâtiments en pierre, les granges, ancienne habitations agricoles, corps de ferme désaffectés, etc. Des groupes d'élus communaux sont chargés de faire le recensement des biens. La municipalité fera le maximum pour que soit respecté le patrimoine bâti.

Ce dernier trimestre sera l'occasion pour le conseil municipal de plancher sur différentes réflexions et projets :

- Enquête publique sur le zonage d'assainissement collectif
- Mise en place des chicanes temporaires rue Pierre Rouxel
- Elaboration du programme voirie 2016
- Elaboration de la charte d'adressage
- AVP de la future station d'épuration
- Elaboration de l'aménagement de la rue du Général de Gaulle.

C'est également le mois de la rentrée des associations, Mme Jocelyne BOUTIER, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée des relations associatives, et moi-même sommes à votre disposition pour vous rencontrer si vous le souhaitez.

La commune disposera courant septembre d'un site internet « [www.mairie.de.stbarnabe](http://www.mairie.de.stbarnabe) » sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations sur la vie de notre commune en attendant le prochain mot du maire...

**Votre Maire, Georges LE FRANC**

# AMÉLIORATION DE VOTRE ADRESSAGE



La commune s'est engagée dans des opérations de dénominations et/ou numérotations dans les lieux dits. Une charte de partenariat sur l'adressage a été signée avec La Poste le **21 août 2015**. Grâce à cette convention, la commune bénéficiera de l'expertise de La Poste pour l'adressage sur notre territoire.

Avoir une adresse correctement identifiée sera la garantie pour chacun de vous de rendre les livraisons à domiciles plus sûres et plus rapides, de faciliter l'accès aux services à domicile, d'accélérer l'arrivée des secours en cas d'urgence, mais aussi de recevoir votre courrier dans de bonnes conditions.

La qualité de la rédaction de l'adresse, avec tous ses éléments : numéro et nom de rue ou de lieux dits est primordiale. Ces éléments facilitent le tri mais aussi la distribution. Ils évitent les erreurs de distribution en cas d'homonymie et surtout, ils évitent de devoir retourner le courrier à l'expéditeur quand le facteur ne parvient pas, avec assurance, à identifier le destinataire.

A l'issue de ce travail, une réunion publique sera organisée afin de remettre à chacun des habitants concernés par cette démarche la plaque de numéro attribuée à son habitation.

En attendant voici quelques conseils que vous donne La Poste :

Dénomination des voies, numérotation, emplacement de votre boîte aux lettres... A la campagne comme à la ville, la précision est de rigueur. A la clé : un quotidien amélioré pour les habitants, de meilleures conditions de travail pour les facteurs.

La qualité de la distribution repose sur l'organisation de La Poste et aussi sur l'implication des collectivités locales et des habitants.

Pour recevoir son courrier dans de bonnes conditions, il faut installer une boîte aux lettres normalisée (de marque NF pour une meilleure garantie) qui permet au facteur de déposer aussi bien des colis que des lettres. Cette boîte vous assure un courrier sécurisé et en bon état. Par ailleurs, la boîte aux lettres doit être placée à l'entrée de la propriété, en bordure d'une voie ouverte à la circulation publique. Cet emplacement permet à votre facteur, qu'il soit référant, remplaçant ou saisonnier, de trouver sans problème votre boîte et d'y déposer tout votre courrier. Vous éviterez ainsi des déplacements en bureau de poste.

**Choisir une boîte aux lettres normalisée, la placer en bordure de voie publique et y inscrire le nom des personnes composant le foyer, vous assure une distribution de qualité.**

Enfin, La Poste vous invite à donner procuration à une personne de confiance qui pourra réceptionner pour vous une lettre recommandée, si vous êtes absent.



# CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT 2015

Le jury du concours communal est passé lundi 21 juillet 2015 visiter les 9 maisons inscrites.

Ce jury, conduit par Mme Fanny PHILIPPE et M. Michel JOUAN, adjoints au Maire, était composé de Mmes Yvette WINTER de Saint-Maudan, Mme Aëla LE ROY de Bréhan de MM. Hervé JÉGARD de La Motte et Michel ROCABOY de Loudéac.



Pour le concours communal, les résultats sont les suivants :

## PARCS DE + 2 000 M<sup>2</sup>

NOM - PRÉNOMS / ADRESSE	CLASSEMENT
M. & Mme Jean-Pierre GERBER – 18, rue Pierre Rouxel	1 <sup>ers</sup>
Mme Martine PERRON – La Croix Jossé	2 <sup>ème</sup>
M. & Mme Marcel RUELLAND - Kerbusson	3 <sup>ème</sup>

## JARDINS PRIVÉS - Visibles de la rue – Ouvert au public

NOM - PRÉNOMS / ADRESSE	CLASSEMENT
M. & Mme Gérard LAUNAY – 9, rue Pierre & Marie Curie	1 <sup>ers</sup>
Mme Annie-France MICHEL – 7, impasse du Chêne Vert	2 <sup>ème</sup>
Mme Marie-Thérèse AUFFRET – 16, rue Pierre Rouxel	3 <sup>ème</sup>

## FACADES SEULES FLEURIES

NOM - PRÉNOMS / ADRESSE	CLASSEMENT
M. & Mme Frédéric MOISY – 2, rue Arthur Rimbaud	1 <sup>ers</sup>

## RESTAURANTS - COMMERCE FLEURIS

NOM - PRÉNOMS / ADRESSE	CLASSEMENT
Mme Christelle LEFEBVRE – 4, rue du Centre	1 <sup>ère</sup>
Mme Marie-Paule BUZULIER – 4, rue Pierre Mendès France	2 <sup>ème</sup>

M. le Maire et le Conseil Municipal adressent toutes leurs félicitations à tous les candidats et les remercient de donner un éclat de couleur et de gaieté à la Commune.

## **Conseil Municipal du 17 Juillet 2015**

### **Etaient présents :**

*M. Georges LE FRANC, Maire – Mme Jocelyne BOUTIER – MM. Eric LE POTTIER – M. Michel JOUAN (Adjoints) – Mme Mireille BARAN – Mme Véronique LE GALLO – MM. Franck JÉGLOT – Thomas MAHÉO – François BINET – Mme Arlette GALLAIS.*

### **Absents excusés :**

*Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER.*

*M. Jean-Pierre ROUILLÉ donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC.*

*Mme Christelle GAUTHIER donnant pouvoir à M. Michel JOUAN.*

*Mme Lyne MILBÉO donnant pouvoir à M. Thomas MAHÉO.*

*M. Alain LE FORESTIER donnant pouvoir à M. François BINET.*

### **Secrétaire de séance :**

M. Thomas MAHÉO.

## **ACHAT DU TERRAIN DES CONSORTS MICHARD**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet d'acquisition d'une partie du terrain appartenant aux consorts MICHARD.

L'acquisition de ce terrain va permettre un aménagement d'ensemble avec le terrain communal cadastré AB n° 30 d'une superficie de 2 561 M2, dont l'accès se fait par la rue Jean Moulin.

La surface à acquérir auprès des Consorts MICHARD est de 1 567 m2 au prix de 4 € le m2, soit un montant total de 6 268 €. Les propriétaires du terrain voisin au 9 rue Rimbaud souhaitent acquérir une partie de ce terrain, dans la prolongation de leur propre parcelle, correspondant à près de 300 m2.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'acquisition du terrain section AB n° 28 pour 1 567 m2 au prix de 4 € le mètre carré auprès des Consorts MICHARD ;
- MANDATE le Maire pour signer l'acte notarié correspondant et toutes pièces afférentes à ce dossier ;
- DEMANDE au maire d'étudier avec le notaire la possibilité de réaliser les transactions avec les propriétaires au 9 rue Rimbaud en même temps que la Commune, dès que le bornage spécifie la surface réelle à vendre aux intéressés ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

## **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande soumise au droit de préemption urbain de Maître KORTEBY de ROHAN, relative à la parcelle bâtie cadastrée section AB n°120 d'une superficie de 589 m2 et AB n°s 121 et 100, impasse des Lavandières.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles susmentionnées
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

## **DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE POUR 2015**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les modifications budgétaires à faire sur le budget général de la Commune de 2015 afin de tenir compte des frais de démolitions et de retrait du compteur ERDF à réaliser sur le bâti en péril au 2 rue Pierre Mendès France.

En effet, un arrêté de mise en péril a été pris à l'encontre de ce bâtiment dont les propriétaires sont M. et Mme LAWS.

Les frais sont réglés aux entreprises par la Commune et des titres seront émis ensuite au nom des propriétaires, M. et Mme LAWS, pour récupérer les sommes dépensées.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les modifications suivantes sur le budget général de la Commune de 2015 :

#### Dépenses Fonctionnement

Chapitre 67

Article 678 – charges exceptionnelles + 6 405 €

#### Recettes Fonctionnement

Chapitre 77

Article 7788 – produits exceptionnels + 6 405 €

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2014**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2014 établi par le Syndicat du Lié.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- N'ÉMET PAS d'observation et APPROUVE le rapport présenté ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

## **Extrait de la lettre d'information sur l'eau potable du Syndicat du Lié**

<b><u>TERRITOIRE</u></b>	Le service d'eau potable du Syndicat du Lié regroupe les communes de : Le Cambout, Coëtlogon, La Ferrière, Hémonstoir, Loudéac, Plémet, Plumieux, La Prénessaye, Saint-Barnabé, Saint-Etienne du Gué de l'Isle et Saint-Maudan.  La population desservie est de 22 000 habitants.
<b><u>DISTRIBUTION</u></b>	En 2014 les abonnés domestiques ont consommé 1 170 773 m <sup>3</sup> soit en moyenne 146 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 1 635 571 m <sup>3</sup> , soit un total de 2 806 290 m <sup>3</sup> (+ 0,71 % par rapport à 2013).
<b><u>PRIX</u></b>	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m <sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m <sup>3</sup> payera 336,45 € (sur la base du tarif du 1 <sup>er</sup> Janvier 2015, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,80 € /m <sup>3</sup> , + 2,54 % par rapport à 2014. Sur ce montant, 39 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 40 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 21 %.

### **MOTION DE SOUTIEN A L'A.M.F.**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les collectivités locales, et en premier lieu les Communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période de 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. Cette amputation de 30 % des dotations provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12.4 % en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de ST-BARNABE rappelle que les collectivités de proximité que sont les Communes avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire
- Elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de ST-BARNABE soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

L'A.M.F. appelle à la fermeture des mairies le 19 Septembre et demande à tous les élus de se rassembler devant la Préfecture le 19 Septembre à 11h.

## TEMPS PÉRISCOLAIRES - RÉGLEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de règlement à mettre en place dans le cadre de l'accueil des enfants en temps périscolaires, notamment les temps TAP.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- ADOPTE le présent règlement et PRECISE que celui-ci sera remis à chaque famille et aux enfants inscrits aux temps TAP ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

## NOCES D'OR de Jacky & Marie-France BAUDY



Samedi 11 Juillet, Jacky & Marie-France BAUDY célébraient leurs Noces d'Or, en présence de leurs familles et amis. Le couple s'est marié, le 24 octobre 1964, à Saint-Maudan dont Joseph CONNAN était alors Maire. Jacky BAUDY est originaire du bourg de Saint-Barnabé et Marie-France, du « Bodeux », à Saint-Maudan. De leur union sont nés Thierry, le 2 Mars 1965, et Corinne, le 22 Juin 1969.

Trois petits-enfants sont venus agrandir la famille

### Impliqués dans la vie de la commune

Tous les deux ont été très impliqués dans la vie municipale, Jacky ayant été élu au Conseil Municipal et Marie-France, secrétaire de Mairie. De même au niveau associatif avec notamment le jumelage de Saint-Barnabé avec Ritmoussy, au Québec. Leur fille Corinne aura été la première « demoiselle » de la commune, à l'âge de 6 ans, par cette implication. Ils ont à nouveau apposé leurs signatures au bas de l'acte de mariage et ont reçu une médaille communale.

La Municipalité leurs présente toutes ses félicitations et vœux de bonheur.

## ÉCO TRI

La 1<sup>ère</sup> distribution des sacs jaunes aura lieu :

**Hall du Foyer Social**

**Le SAMEDI 12 SEPTEMBRE de 10h à 12h et de 16h à 18h.**

**MERCI DE RESPECTER CETTE DATE.**

## ÉTAT CIVIL DU MOIS DE JUILLET - AOUT 2015

**Naissances :** *Marceau SCHAUSI*, 7, rue du Bocage, né le 15 Juillet 2015 à Noyal-Pontivy.  
*Rayna ISSA*, 2, gîte Kermenan, née le 30 Juillet 2015 à Noyal-Pontivy.  
*Inès BEZLY*, 4, rue du Plessis, née le 6 Août 2015 à Noyal-Pontivy.

**Mariages :** Bastien MÉNARD  
&  
Anthony BOSSON  
Domiciliés « 11, rue Arthur Rimbaud » à Saint-Barnabé.  
Ce mariage a été célébré le SAMEDI 18 JUILLET.



Jérôme LE HO, domicilié «8, rue Jacqueline Auriol» à Loudéac  
&  
Virginie PERRON, domiciliée «La Croix Jossé» à Saint-Barnabé  
Ce mariage a été célébré le SAMEDI 1<sup>er</sup> AOUT.



Loïc COLLET  
&  
Catherine GARDIN  
Domiciliés «Le Fossé» à Saint-Barnabé.  
Ce mariage a été célébré le SAMEDI 22 AOUT.

**Décès :** Madame Louise MARTEIL, 91 ans, domiciliée «Rue Pierre Rouxel», décédée le 9 Juillet à Loudéac, inhumée le 11 Juillet à Saint-Barnabé.

## RÉORGANISATION DE SERVICE

Le secrétariat de la mairie est à votre disposition les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis matins. La mairie est fermée depuis le 1<sup>er</sup> aout le mercredi pour une meilleure organisation et optimisation des services les autres jours.

## P.L.U.I. – Recensement des bâtiments agricoles

Dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.I., des groupes composés d'élus et de citoyens référents (M. Le Maire, MM. Michel JOUAN, François BINET et Jean-Paul MACÉ) vont répertorier les bâtiments agricoles de caractère dans les villages de la commune.

Ils seront amenés à pénétrer dans votre propriété, merci de leur réserver le meilleur accueil.

## VENTE DES CARTES DE CANTINE

Il est rappelé que les cartes de cantine sont en vente à la Mairie aux heures et jours d'ouverture, que celles-ci doivent être achetées avant le **JEUDI MATIN** (sauf cas de force majeure) pour passer la commande des repas pour la semaine suivante.

## **ÉLECTIONS RÉGIONALES DE DÉCEMBRE 2015**

Possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2015.

## **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 FÉVRIER 2016 et les personnes récemment domiciliées dans la commune doivent s'inscrire en Mairie sur les listes électorales politiques. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La période d'inscription court du 1<sup>er</sup> OCTOBRE au 31 DÉCEMBRE 2015.

## **HORAIRES DES MESSES**

Pas de messe à Saint-Barnabé – Querrien le dimanche 13 Septembre à 11h.

## **RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes (garçons et filles) nés en **SEPTEMBRE 1999** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

## **DEMANDEURS D'EMPLOI**

A la date du 15 Août 2015, ils étaient 70 (Hommes : 42 et Femmes : 28).

En 2014, ils étaient 71 (Hommes : 35 et Femmes : 36)

## **COMMISSION DE FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

**MARDI 8 SEPTEMBRE 2015 à 14h00**

Mission Locale Centre Bretagne / Maison de l'Emploi  
1, rue de la Chesnaie - B.P. 233 - 22600 LOUDÉAC

## **PERMANENCE DE LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ANS**

**MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015**

à la Mairie de :

**La Chèze de 15h45 à 17h30**

**Plémet de 14h00 à 15h30**

Permanences effectuées par **Mme Anne ANGOUJARD**

Il est préférable de prendre rendez-vous au secrétariat de la Mission Locale de Pontivy au 02.97.25.38.35

## **PERMANENCE CYBERCOMMUNE**

La Cybercommune (située près de l'agence postale) est ouverte le :

**MERCREDI de 16h15 à 18h15**

La permanence est assurée par M. Cédric ALLIOUX.

## **FRELON ASIATIQUE**

Le piégeage des frelons s'est avéré positif.

Une centaine de fondatrices ont été prises mais cela n'a pas empêché la création de nids.

CONTINUEZ LE PIEGEAGE !!!!!!!

Merci aux personnes qui ont piégé des frelons de venir en Mairie déclarer la quantité.

## **OUVERTURE DE LA CHASSE pour la campagne 2015/2016**



La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département des CÔTES D'ARMOR

**DU DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2015 à 8 H 30 AU LUNDI 29 FÉVRIER 2016 à 17 H 30**

### **Heures d'ouverture pour la chasse aux canards**

La chasse est autorisée deux heures avant l'heure du lever du soleil et jusqu'à deux heures après l'heure de son coucher.

## **ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Par arrêté municipal du 28 juillet 2015, Monsieur le Maire de SAINT-BARNABE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

A cet effet, Monsieur Régis-Georges MOLIMARD a été désigné par M. le Président du Tribunal Administratif en tant que commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de SAINT-BARNABE du 4 septembre au 3 octobre 2015, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT-BARNABE.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public à la mairie les :

Vendredi 4 septembre de 14 heures à 17 heures,

Samedi 12 septembre de 9 heures à 12 heures,

Jeudi 17 septembre de 14 heures à 17 heures,

Jeudi 24 septembre de 14 heures à 17 heures,

Samedi 3 octobre de 9 heures à 12 heures.

Son rapport et ses conclusions seront soumis au Maire dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique et tenus à la disposition de chacun à la mairie et à la Préfecture du département des Côtes d'Armor où les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

***Le Maire, Georges LE FRANC***

## INFO TRAVAUX



### Septembre, mois de reprise...

Des enrobés ont été effectués par la société COLAS au village de Blanlin et du fossé courant juillet.

Pour Septembre, la reprise des travaux se fera sur les villages du Relay, de Coëtmeur.

En ce qui concerne l'agglomération, le parking de la Salle Omnisport sera bitumé ainsi que les parkings de l'impasse des Hortensias et la rue Rimbaud (partie inférieure).

Au préalable, les canalisations eau potable seront remplacées.

Un sablage sera effectué.

Travaux réalisés au Fossé  
à proximité du Centre Equestre



## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT



Qu'ont fait les enfants de Saint-Barnabé au mois de Juillet ???

Forte chute des inscriptions à l'A.L.S.H. cette année.

Un programme pourtant très attrayant attendait les enfants.

Le spectacle de fin de centre a été le bilan des 4 semaines d'entente et de bonne humeur.

Merci à la directrice et aux animatrices.

Le C.C.A.S. organisateur, s'inquiète de cette baisse de fréquentation. Nous souhaitons recevoir vos avis, commentaires et suggestions.

Un questionnaire sera mis dans les cahiers d'école courant septembre.

Merci d'avance pour votre coopération

## INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES



### ÉCOLE MATHURIN BOSCHER

Les nouvelles inscriptions d'enfants (dès 2 ans) doivent se faire **tout d'abord à la mairie** avant de passer à l'école publique. Les familles intéressées doivent se munir du livret de famille et d'une facture récente pour l'adresse. Le système informatique utilisé est dénommé « base élèves ».

N'hésitez pas à prendre contact avec la nouvelle directrice Aurore MAHOUDO qui aura en charge les P.S., M.S. et G.S., Anne BEAUPERE les C.P. et C.E.1 et Gaëlle COLLET les C.E.2., C.M.1 et C.M.2. Elles vous accueilleront pour faire connaissance et visiter l'établissement.

Tél. 02.96.26.75.07

### ÉCOLE JEANNE D'ARC

*Ecole Jeanne d'Arc - Saint-Barnabé*  
3, rue Jeanne d'Arc  
22600 Saint-Barnabé  
Tel/fax : 02.96.26.79.23  
[eco22.jda.st-barnabe@eco.ecbretagne.org](mailto:eco22.jda.st-barnabe@eco.ecbretagne.org)



### Inscription École Jeanne d'Arc

La rentrée des classes aura lieu le **mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 à partir de 8h45**. Venez partager le café d'accueil pour commencer cette nouvelle année scolaire.

Vous souhaitez inscrire votre enfant (dès 2 ans) dans notre école. N'hésitez pas à prendre contact.

Monsieur Yann PASCO, chef d'établissement, et l'équipe pédagogique, Fabienne GUICHARD, Marie-Josée LE MAUR, Noëlle LACOLOMBE et Marie-Annick AVRIL, vous accueilleront pour faire connaissance, rencontrer les enseignants et visiter l'établissement.

Cette rencontre se fera sur rendez-vous.

Contact : 02.96.26.79.23.

Courriel : [eco22.jda.st-barnabe@eco.ecbretagne.org](mailto:eco22.jda.st-barnabe@eco.ecbretagne.org)

Site internet : <http://jeannedarcstbarnabe.fr/>

## DISTINCTION

Monsieur Patrick KERVADEC, domicilié à Blanlin, coordonnateur du service académique de l'inspection de l'apprentissage au Rectorat d'académie de Rennes, vient d'être promu au grade de Commandeur dans l'Ordre des Palmes.

L'Ordre des Palmes Académiques distingue les fonctions éminentes et récompense les services rendus à l'enseignement.

Toutes nos félicitations à M. Patrick KERVADEC.

## MENU DES REPAS SERVIS A LA CANTINE – SEPTEMBRE 2015

La volonté de la Municipalité est de faire en sorte que nos enfants mangent « local ».

Nous avons choisi RESTECO pour leur traçabilité sur les producteurs locaux.

	<b>Mardi 1<sup>er</sup> Septembre</b>	<b>Jeudi 3 Septembre</b>	<b>Vendredi 4 Septembre</b>
	Carottes râpées Tandoori de volaille  Pommes noisettes Velouté aux fruits	Riz au thon vinaigrette Paupiette de veau Sauce forestière Poêlée de légumes Gâteau au chocolat	Melon Dos de colin basquaise  Semoule Crème dessert vanille
<b>Lundi 7 Septembre</b>	<b>Mardi 8 Septembre</b>	<b>Jeudi 10 Septembre</b>	<b>Vendredi 11 Septembre</b>
Salade de pomme de terre Jambon persillade Haricots beurre  Fruit frais	Betteraves vinaigrette Bœuf provençal Farfalles  Fromage blanc	Salade de tomates  Paëlla  Fruit frais	Melon Filet de merlu pané Duo de carottes & Pomme de terre Semoule au lait
<b>Lundi 14 Septembre</b>	<b>Mardi 15 Septembre</b>	<b>Jeudi 17 Septembre</b>	<b>Vendredi 18 Septembre</b>
Pâtes au surimi  Filet de poulet à la crème Gratin de chou-fleur Liégeois au chocolat	Duo de carottes & Courgettes au curry Boulettes bœuf milanaise Semoule Compote	Melon Sauté de porc Aux pommes & curry Purée de potiron Muffin arc en ciel	Pâté de campagne Gratiné de poisson au fromage Jardinière de légumes Fruit frais
<b>Lundi 21 Septembre</b>	<b>Mardi 22 Septembre</b>	<b>Jeudi 24 Septembre</b>	<b>Vendredi 25 Septembre</b>
Taboulé Cordon bleu  Haricots verts Yaourt aromatisé	Betteraves vinaigrette Emincé de bœuf à la tomate Pâtes Banane	Melon Couscous  Semoule Fruit frais	Salade de tomates Filet de poisson Sauce aurore Brocolis / Riz Entremet biscuité vanille
<b>Lundi 28 Septembre</b>	<b>Mardi 29 Septembre</b>	<b>Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre</b>	<b>Vendredi 2 Octobre</b>
Blé à l'ananas Rôti de dinde Haricot beurre Yaourt nature sucré	Crêpe au fromage Beignet de calamars Campagnard de légumes Fruit frais	Melon Tomates farcies Riz Mousse au chocolat	Emincé bicolore Mijoté de porc au cidre Pommes de terre rôties Fruit frais

## **PROGRAMME DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

Le programme ne sera malheureusement pas disponible à la date de sortie de cet info.

Ci-dessous les photos des mascottes réalisées par chacune des écoles en 2014



# Vie associative & culturelle

## COMITÉ DES FÊTES DE BLANLIN

Le comité des fêtes de blanlin est dans l'impossibilité d'assurer la journée annuelle « LES JOUTES DU LIÉ » prévue le 6 Septembre 2015 pour un problème de sécurité.

Mesdames Les Présidentes.

## FOYER DES JEUNES

Suite aux différentes plaintes de riverains concernant des nuisances sonores occasionnées par nos rassemblements en week-end, nous avons pris la décision de fermer le Foyer des Jeunes quelques temps.

Nous tenons à nous excuser auprès des riverains et souhaitons que chaque jeune se responsabilise et prenne conscience des répercussions que cela occasionne.

Le Président & le bureau.

### Assemblée Générale

Le Foyer des Jeunes vous convie à son Assemblée Générale le :

**SAMEDI 12 SEPTEMBRE à 18h à la Salle des Lilas.**

## COLLECTE DE JOURNAUX

### Prochaines permanences à l'atelier municipal :

Les 12 & 26/09/2015 de 10h à 12h

Respectez les horaires de dépôt.

## U.N.C – A.F.N.

### Journée détente

La journée a commencé par la visite du Haras d'Hennebont avec découverte des poneys du plus petit au plus grand ensuite les chevaux de Mérens au postier de moins de 900 Kg. Visite de la sellerie et des forges pour ferrer les chevaux. Déjeuner à Kervigniac.

L'après-midi visite de la tisserie à Brandérion. Le savoir-faire des textiles du monde, fibres animales et végétales avec démonstration et participation sur un métier à tisser.

Au retour soirée festive chez un adhérent.

## CLASSE « 50 »

### RAPPEL – RAPPEL !!!

Si vous n'êtes pas encore inscrit (e) pour participer à la fête des 65 ans le samedi 26 septembre merci de contacter les personnes référentes notées sur votre invitation.

## **CLUB BRUYÈRES D'ARVOR**

Reprise des activités le **JEUDI 3 SEPTEMBRE** à la salle Pascal LEGAY à 14h.

**Service** : Mmes Arlette GALLAIS, Marie-Annick MARCADÉ, M. René JOUET, M. & Mme Ann & Bob HYDE, M. André BERNARD.

Pensez au règlement de la sortie vendange du 30 Septembre. 66 € par personne (il reste quelques places).

### **Dates à retenir** :

Café : le JEUDI 24 SEPTEMBRE.

Repas de rentrée : le SAMEDI 3 OCTOBRE, à 12h30 à la Salle Polyvalente.

Concours de belote : Interclubs le VENDREDI 16 OCTOBRE

## **LECTURE POUR TOUS**

L'association vous à invite à une porte ouverte de la bibliothèque le :

**SAMEDI 3 OCTOBRE de 10h à 18h.**

Elle sera suivie à 18h du vernissage de l'exposition de l'association TIMILIN ayant pour thème les travaux en archéologie en Centre Bretagne de Lucie JEANNERET, archéologue rennaise, qui a participé à la réalisation du documentaire sur « Fort Créno » et qui sera présente. Le pot de l'amitié clôturera ce vernissage.

L'exposition sera visible dans la verrière de la mairie du 3 au 10 Octobre.

**A la bibliothèque vous trouverez de nombreuses nouveautés :**

- **Romans, documentaires, albums pour la jeunesse**
- **Mangas pour jeunes, ados et adultes**
- **Romans adultes, gros caractères**
- **BD adultes**
- **Revue à venir : « Ca m'intéresse » & « Parents »**

### **A RETENIR : NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 16h30 à 18h30

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h à 12h



**02.96.26.73.29**



### **Rappel** :

L'adhésion à la bibliothèque est de 2 € par personne et par an. Vous avez à votre disposition des romans, des documentaires, des revues, des CD et des DVD.

### **Dates des « Bébés Lecteurs »**

Le 23 Septembre, le 9 Décembre, le 23 Mars 2015 et le 22 Juin 2016

## CLUB LES BÉBÉS

### LA MATINÉE « JEUX LIBRES »

Ouvert aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte  
(sur inscription pour les assistantes maternelles auprès du R.P.A.M. au 06.17.36.68.89)



**MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015**  
**de 9h30 à 11h30 – Salle Jean Moulin**

### « LES BÉBÉS LECTEURS »

Séance d'éveil aux livres, aux images et aux comptines pour les bébés de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte.  
Une découverte en douceur.

**MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2014**  
**de 9 H 45 à 10 H 45 à la bibliothèque**



### « LES MATINÉES D'ÉVEIL »

Ouvert aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte  
(sur inscription pour les assistantes maternelles auprès du R.P.A.M. au 06.17.36.68.89)



**VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015**  
**de 9h30 à 11h30 – Salle Jean Moulin**

## MODERN'JAZZ

Les inscriptions pour l'année 2015/2016 auront lieu le :

**SAMEDI 5 SEPTEMBRE de 10h à 12h**

**à la Salle Jean Moulin**

**TOUS NIVEAUX A PARTIR DE 5 ANS**



## VÉLO LOISIRS

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo le dimanche matin peuvent contacter le président, M. Marcel RUELLAND au 02.96.28.17.95.

Les sorties s'effectuent à partir de 8h30, départ sur le parking de la Salle Polyvalente.



## ZUMBA

La reprise des cours de ZUMBA se fera le



**MARDI 15 SEPTEMBRE**  
**de 19h30 à 20h30**  
**à la Salle Polyvalente**

Possibilité de participer à 3 cours de découverte.  
Inscriptions prises à la fin des cours.  
Certificat médical obligatoire, ouvert à toutes et à tous.

Un deuxième cours pourra être mis en place suivant le nombre d'inscriptions.

### Pour tous renseignements :

Mme Marie-Paule BUZULIER au 02.96.26.74.46  
ou  
Mme Chantal GIFFRELO au 02.96.26.60.83

**NOUVEAUTÉ**  
**De 19h à 19h30**  
**Cours de Zumba**  
**SPÉCIAL ENFANT**  
**Les cours adultes n'étant autorisés qu'à**  
**partir de 12 ans.**  
**3 cours de découverte.**

## GYMNASTIQUE FÉMININE

Reprise des cours le

**LUNDI 14 SEPTEMBRE**  
**à la Salle Jean Moulin**

**De 19h à 20h :** Cours abdos, fessiers, stretching,  
Renforcement musculaire,  
activation cardio vasculaire, etc...



**De 20h à 21h :** Step : chorégraphies évoluant à partir  
des pas de bases avec un échauffement et un étirement.



Le début de saison commençant par un cours débutant.

Les cours sont ouverts à toutes et à tous.  
Certificat médical obligatoire.  
Possibilité de participer à 3 cours de découvertes.  
Les inscriptions seront prises à la fin du cours

### Pour tous renseignements :

Mme Marie-Paule BUZULIER au 02.96.26.74.46  
Ou  
Mme Chantal GIFFRELO au 02.96.26.60.83



## BASKET-BALL

<http://www.assb-basket.ayosport.com>

Reprise des entraînements des seniors le :

**VENDREDI 4 SEPTEMBRE à 19h00**

Après-midi découverte pour les petits le :

**SAMEDI 19 SEPTEMBRE de 14h30 à 16h00**



## FOOTBALL

↳ L'A.S.S.B. FOOT recherche une personne pour laver les maillots de football, prendre contact au 06.02.34.90.48.

↳ Tous les enfants à partir de 5 ans jusque 17 ans désirant pratiquer le football, peuvent s'inscrire à l'A.S.S.B.

Prendre contact au 06.02.34.90.483

### Coupe de France – 1<sup>er</sup> tour

A.S.S.B. (A) : 2

PLUMIEUX/PORHOET : 1

### Dimanche 30 Août – 2<sup>ème</sup> tour de la coupe de France.

l'A.S.S.B.(D3) reçoit PLOUGUENAST FC DU LIÉ (1<sup>ère</sup> division)

**Entrée gratuite**



## BAR – RESTAURANT « LE FER A CHEVAL »



Ouvert la semaine pour vos menus ouvriers  
Et du vendredi soir au dimanche midi pour le traditionnel.

### Jeudis Gourmands

**3 Septembre** : Grillades - Frites

**10 Septembre** : Langue de boeuf

**17 Septembre** : Brandade de morue

**24 Septembre** : Jambon à l'os

**1<sup>er</sup> Octobre** : Rôti Orloff

Plats à emporter 5,50 € tous les jours sur réservation

Pour toutes réservations : 02.96.26.74.09

Site : [auferacheval-bretagne.fr](http://auferacheval-bretagne.fr)

Mail : [contact@auferacheval-bretagne.fr](mailto:contact@auferacheval-bretagne.fr)

# Agenda

<b>01/09/2015</b>	Matinée « Jeux Libres » - Salle Jean Moulin – De 9h30 à 11h30
<b>03/09/2015</b>	Café de l'amitié du Club Bruyères d'Arvor – Salle Pascal Legay – 14h
<b>05/09/2015</b>	Inscriptions Modern'Jazz – Salle Jean Moulin – De 10h à 12h
<b>12/09/2015</b>	Assemblée Générale du Foyer des Jeunes – Salle des Lilas – 18h.
<b>18/09/2015</b>	Conseil Municipal – Mairie – 20h30
<b>19/09/2015</b>	A.S.S.B. Basket - Après-midi découverte – Salle Omnisports - 14h30 à 16h00 Rando Nocturne – Salle Jean Moulin – Départ entre 18h30 & 20h00
<b>23/09/2015</b>	Bébés Lecteurs – Bibliothèque – De 9h45 à 10h45
<b>24/09/2015</b>	Café de l'amitié du Club Bruyères d'Arvor – Salle Pascal Legay – 14h
<b>25/09/2015</b>	Matinées d'Eveil – Salle Jean Moulin – De 9h30 à 11h30
<b>28/09/2015</b>	Comité de l'info – Mairie – 20h30
<b>03/10/2015</b>	Porte Ouverte – Bibliothèque – De 10h à 18h Repas de Rentrée du Club Bruyères d'Arvor – Salle Polyvalente – 12h30

#### Membres du Comité Info :

*M. Georges LE FRANC (Maire) – Mmes Jocelyne BOUTIER – Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – M. Thomas MAHÉO (Élus).*

*MM. Guy MACÉ – Samuel BRIAND – Patrick DONNIO – Alain LAGROST – Pierrick LASSALLE – Alphonse MARJOT – Marcel RUELLAND – Xavier MODICOM – Mmes Anne-Marie JOUAN – Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Carole LE FRANC - Claudine FLÉHO (membres).*